

Document de travail N° 2020-04

Axe : Financiarisation Entreprise Management et Économie créative

## Comment penser l'alternative au capitalisme de plateforme dans une logique de réencastrement polanyien ?

Laura Aufrère (CEPN, laura.aufrere@orange.fr)

Philippe Eynaud (GREGOR, philippe.eynaud@univ-paris1.fr)

Lionel Maurel (InSHS CNRS, lionel.maurel@cnrs.fr)

Corinne Vercher-Chaptal (CEPN, corinne.vercher@wanadoo.fr)

Avril 2020

**Résumé :** L'article envisage les alternatives au capitalisme de plateforme dans une logique de réencastrement polanyien. Issus d'études de cas dans les secteurs du co-voiturage, de la livraison et de l'hébergement, les résultats mettent au jour des modèles d'activité hybrides au sein desquels le principe marchand est mis au service de la logique réciprocitaire. Rejetant la rationalité algorithmique formelle des plateformes capitalistes, les alternatives cherchent à aligner les comportements individuels et collectifs sur les valeurs de solidarité et les finalités d'intérêt général. Elles expérimentent des modalités originales de passage à l'échelle, basées sur la fédération de communautés, respectueuses de leur ancrage dans l'économie substantive. Les résultats permettent de penser des complémentarités entre différentes formes d'encastrement susceptibles de se jouer à plusieurs échelles, et ouvrent des perspectives pour repenser les politiques publiques vis-à-vis des expérimentations de l'économie solidaire et des communs.

**Mots clés :** Plateformes numériques, coopérativisme de plateforme, ré-encastrement, démar-chandisation, réciprocité, économie substantive.

## Introduction<sup>1</sup>

Dans la littérature, les « plateformes numériques » sont généralement associées à l'évolution du capitalisme contemporain [Bamberger & Lobel, 2017 ; Smyrnaios 2017 ; Srnicek, 2017]. Pour Srnicek [2017], au XXI<sup>e</sup> siècle, grâce aux innovations opérées dans les technologies numériques, une nouvelle forme d'entreprise s'est développée : l'entreprise-plateforme, positionnée à la fois en tant qu'acteur intermédiaire entre différentes catégories d'usagers, et comme l'espace même où se réalisent les activités d'échanges de biens et de services entre eux. Le terme « d'ubérisation » s'est imposé pour désigner ce phénomène de plateformisation de l'économie qui a fait émerger des acteurs aujourd'hui dominants, comme Uber, AirBnB, Blablacar, et bien d'autres. Le cadre conceptuel polanyien est pertinent pour comprendre l'avènement et la domination exercée aujourd'hui par les plateformes capitalistes dans l'économie numérique. C'est bien parce qu'ils ont réussi à se désencastrer d'une multitude d'institutions sociales que ces grands acteurs de l'économie (dite) collaborative ont pu prendre leur essor et imposer leur emprise, jusqu'à atteindre dans certains secteurs des positions quasi-monopolistiques. Droit du travail, protection sociale, fiscalité, régulations sectorielles, droit de la concurrence, protection des données personnelles, responsabilité des intermédiaires techniques, etc. : tous ces corpus de règles garanties théoriquement par les Etats ont été mis à mal dans leur effectivité par les stratégies employées par les plateformes capitalistes pour assurer une croissance rapide, et notamment par leur capacité à se « dé-territorialiser » pour déjouer à leur avantage l'application du droit [Behar Touchais, 2017]. C'est aussi parce que les plateformes capitalistes ont repris à leur compte les marchandises fictives (notamment le travail) et en ont créé une nouvelle (les données personnelles) qu'elles ont pu dans le même temps imposer leur domination. En parallèle, on a assisté à des tentatives de résistance des institutions publiques, à travers l'action des collectivités locales, des tribunaux et des législateurs, qui cherchent à adapter les mécanismes de régulation pour exercer à nouveau une influence sur les plateformes et les ré-encastrer, avec cependant plus ou moins de réussite. Cette dialectique est caractéristique du « double mouvement » mis en lumière par Karl Polanyi dans La Grande Transformation : « *dans le même mouvement où les*

1. <sup>1</sup> Cet article est issue d'un projet de rechercher TAPAS – There Are Platforms as AlternativeS. Elle a bénéficié de la participation financière de la DARES, dans le cadre d'un programme sur l'économie collaborative, organisé conjointement par la DREES et la DARES.

*« marchés s'étendaient, des contre-mouvements émergeaient pour en contrôler l'expansion et l'influence »* [Polanyi, cité par Goodwin, 2018, p. 1268].

Mais les tentatives de régulation mises en œuvre par les autorités publiques ne constituent pas le seul fondement au développement d'un contre-mouvement, visant à contrebalancer l'action des grandes plateformes capitalistes. La constitution d'un contre-mouvement se traduit également, de manière originale, sur le terrain par l'émergence de plateformes alternatives avec une force de proposition inédite. Ainsi, au cours des dix dernières années, de nombreuses initiatives de plateformes coopératives ont vu le jour en Europe et aux États- Unis [Scholtz 2017; Scholtz, Schneider 2017]. Bien qu'insérées dans le marché, les plateformes coopératives, de par leur rattachement au champ de l'économie collaborative, reposent sur des principes d'échanges qui dépassent les seuls échanges marchands. Dans cette perspective, l'objet de l'article est de penser les alternatives au capitalisme de plateforme dans une logique de réenca斯特rement polanyien. Plus spécifiquement, nous nous demandons en quoi les plateformes alternatives, dont la particularité est de coordonner des activités matérielles (co-voiturage, livraison, hébergement, etc.) par le biais de l'outil numérique, sont en mesure d'incarner une économie substantive aux contours renouvelés. Les éléments de réponse sont apportés via une étude empirique basé sur trois plateformes nées en France, Mobicoop, Oiseaux de Passage et CoopCycle, et œuvrant respectivement dans les secteurs de la mobilité, de l'hébergement et de la livraison à vélo. Au sein de ces secteurs, ces initiatives visent à produire une alternative aux acteurs dominants : Blablacar, AirBnb, et Deliveroo.

L'article débute par une revue de littérature. Elle nous permet, en premier lieu, de montrer en quoi les plateformes capitalistes participent d'un approfondissement du processus de marchandisation, via la fiction juridique du travail indépendant, et combien les dispositifs numériques déployés par ces plateformes immangent les acteurs dans une rationalité formelle, au sens polanyien du terme. Si le cadre polanyien rend utilement compte des traits saillants du capitalisme de plateforme, il conserve également toute sa pertinence pour penser les alternatives. Dans cette perspective, nous mobilisons, en second lieu, les récents travaux qui mettent en avant deux perspectives - hard et soft - dans l'œuvre de Polanyi [Szelenyi, 1991 ; Gareth, 2010 ; Peck, 2013 ; Goodwin, 2018]. Cette grille de lecture originale de l'approche polanyienne permet de rendre compte des nuances observées sur notre échantillon, et de penser les complémentarités entre différentes formes d'enca斯特rement susceptibles de se jouer à plusieurs échelles. Issus de l'analyse en profondeur des trois cas de plateformes coopératives, les résultats mettent au jour des modèles d'activité hybrides au sein desquels le principe marchand est mis au service de la logique réciprocitaire. Dans les cas étudiés, l'activité marchande et la valeur qu'elle permet de dégager vise à entretenir et développer la communauté et les infrastructures qui lui permettent de déployer son

activité. C'est sur cet agencement inédit que peut s'appuyer le déploiement d'une économie substantive au sein de l'économie numérique. Dans ce cadre, les plateformes étudiées rejettent la rationalité formelle, instrumentale et optimisatrice, mise en œuvre par les plateformes capitalistes, et cherchent à aligner les comportements individuels et collectifs sur les valeurs de solidarité et les finalités d'intérêt général. Afin d'assurer la croissance de l'activité nécessaire à leur pérennisation, les plateformes expérimentent des modalités originales de passage à l'échelle respectueuses de leur ancrage dans l'économie substantive, et basées sur un modèle de fédération de communautés, à l'opposé de la logique intégrative et centralisatrice au cœur des plateformes capitalistes.

## 1. Revue de littérature

### 1.1 Le cadre polanyien pour caractériser le mouvement de plateformisation de l'économie

Marchandises fictives, économie formelle, désencastrement : les grandes notions polanyiennes s'avèrent précieuses pour comprendre les rouages du processus d'ubérisation. Sans mener ici une analyse exhaustive des plateformes capitalistes nous montrons d'une part comment ces dernières prolongent et approfondissent la logique de marchandisation du travail, notamment par l'imposition d'une fiction de travail indépendant, et d'autre part la manière dont elles immergeant les acteurs qu'elles mettent en relation dans une rationalité formelle, par le biais des algorithmes et des systèmes de notation auxquels elles ont recours pour assurer leur fonctionnement.

#### *Un prolongement de la logique de marchandisation du travail*

Une des caractéristiques des plateformes capitalistes est le très faible recours à l'emploi salarié. En effet, les « plateformes à la demande »<sup>2</sup> s'adressent le plus souvent à des travailleurs indépendants (au moins formellement) et propriétaires de leurs équipements de production. Cela permet aux plateformes de reporter les coûts d'investissement, d'entretien, d'assurance, d'amortissement sur les offreurs de services, c'est- à-dire les travailleurs (livreurs, chauffeurs de taxi, etc.) qu'elles ne salariant pas, ce qui leur permet de comprimer les coûts en ne contribuant pas à la protection sociale via les cotisations patronales (retraite, congés maladie, chômage, etc). Comme l'a décrit Gosta Esling-Andersen [1999] ou encore Postel et Sobel [2013], l'Etat Providence a mis en place une politique de décommodification visant à réduire la dépendance des individus vis-à-vis du marché et à assurer les risques sociaux des citoyens. Cette « protection sociale » du travailleur est d'ailleurs au cœur du droit du travail français. Elle peut être

2 C'est-à-dire les plateformes qui offrent un service ou des produits à la demande en permettant à des offreurs et des demandeurs de se rencontrer.

lue comme « *un processus profond de démarchandisation du travail qui sort le salarié de l'aléa marchand et lui donne une sécurité permettant une réelle autonomie et la construction de soi* » [Postel et Sobel, 2013, p. 115]. A l'aune du mouvement de balancier entre démarchandisation et remarchandisation qui s'opère au sein de l'économie capitaliste [Wood, Graham, Lehdonvirta & Hjorth, 2019], la logique de plateformisation actuelle consiste en une régression par rapport aux protections instaurées dans le cadre de l'État social pour atténuer les effets de la marchandisation fictive du travail [Supiot, 2010]. A la fiction juridique initiale du travail-marchandise qui s'exprime intrinsèquement dans le contrat de travail [Supiot, 2011], l'ubérisation du travail - selon l'expression consacrée - cherche à ajouter une fiction de l'indépendance, d'ailleurs de plus en plus souvent dénoncée par des tribunaux, aux États-Unis ou en France, qui requalifient ces « faux » indépendants en salariés<sup>3</sup>.

### *La primauté de la rationalité formelle*

Obéissant au principe économique du « *winner take all* », les plateformes capitalistes aspirent dès le départ à une position dominante sur leur marché afin d'en contrôler les futures règles. Pour cela, les plateformes mettent en œuvre un développement très rapide des activités commerciales en s'appuyant sur les infrastructures déjà existantes et des coûts marginaux très faibles, autorisant ainsi une croissance quasi illimitée et débouchant sur des situations de quasi-monopole<sup>4</sup>. Cette stratégie conduit à des configurations de plateformes dites « *allégées* » [Srnicek, 2018] c'est à dire des entreprises pratiquement dénuées d'actifs. « *Uber, la plus grande entreprise de taxis du monde ne possède aucun véhicule (...) et Airbnb, le plus grand fournisseur d'hébergement ne possède aucune propriété* » [Goodwin, 2018].

Bien qu' « *allégées* », les plateformes restent néanmoins propriétaires de l'essentiel : les données et les algorithmes. Cet outillage permet aux plateformes d'exercer un contrôle étroit sur la tarification, et de coordonner finement les activités des individus [Choudary, 2018]. Les interfaces réservées aux travailleurs des plateformes précisent de façon détaillée les tâches à accomplir, et permettent de contrôler l'activité des travailleurs. Cette dimension prescriptive, plus ou moins contraignante, s'exerce également sur les usagers qui sont incités, via l'interface programmée pour encadrer leurs usages, à des pratiques d'évaluation et de notation croisées [Casilli & Posada, 2019 ; Aggeri, 2019]. Ces dispositifs d'évaluation, souvent présentés comme un moyen de créer « *artificiellement* » la confiance nécessaire pour que s'opèrent les transactions, exercent en retour une action en profondeur sur les subjectivités des acteurs

3 En France, l'arrêt du la cour de cassation du 4 mars 2020 requalifie en contrat de travail la relation contractuelle entre la société Uber et un chauffeur.

4 Le fameux adage « *too big to fail* » justifie cette stratégie qui privilégie « *la croissance avant les profits* » (Smyrnaios, 2017).

qui se savent jugés en permanence [Aggeri, 2019] et affectent leur manière d'entrer en relation les uns avec les autres. La « gouvernementalité algorithmique » [Contouris, 2019] constitue ainsi une nouvelle manière, typique du 21ème siècle, d'instrumentaliser à des fins économiques les liens sociaux. Les dispositifs de notation relèvent d'une rationalité instrumentale, et participent d'une représentation formelle de l'économie, telle que caractérisée par Karl Polanyi et qu'il oppose à l'économie dite substantive. La réputation devient la nouvelle rareté convoitée par tous les acteurs immergés dans cette nouvelle forme de « gouvernance par les nombres » [Supiot, 2015 ; Choudary 2018].

## 1.2 Du double mouvement Polanyien à l'émergence de plateformes alternatives

Au travers du concept de "contre-mouvement", Polanyi affirme que la marchandisation de la société déclenche des réactions de protection qui cherchent à accroître l'intervention de l'État et à promouvoir des formes alternatives d'organisation socio-économique. Ce faisant, on peut interpréter les contre-mouvements contemporains comme des réactions défensives à l'ajustement structurel et à la réforme néolibérale. Cependant, Goodwin énonce la possibilité de l'émergence de contre-mouvements "offensifs". Ces derniers cherchent à faire émerger les formes d'un monde démarchandisé plutôt que de simplement défendre le statu quo. Plutôt que de protéger les formes existantes en les adaptant ou en limitant leurs externalités négatives, il s'agit d'inventer de nouvelles formes s'inscrivant nativement dans l'économie substantive. Dès lors, de telles formes d'organisation peuvent être envisagées sans l'intervention directe de l'État qui peut parfois chercher à affaiblir voire à écraser les contre-mouvements. Il est intéressant de noter dans cette formulation de Goodwin que le double mouvement n'est plus alors une relation simple, unidirectionnelle entre le marché et l'État mais un processus complexe et multidirectionnel. Il implique ainsi des interactions et "des mouvements multiples qui se produisent dans divers secteurs de l'économie et mobilisent différents acteurs, groupes et classes" [Goodwin, 2018]. Il y a là une pluralité de mouvements à observer et non de simples allers et retour linéaires en faveur ou contre le marché" ou un simple réencastrement de l'économie dans la société par le jeu des régulations institutionnelles. Dans cette acception, les contre-mouvements ne se contentent pas de "façonner la conception des lois et des politiques, mais ils influencent également leur application et leur mise en œuvre" [Goodwin, 2018].

Comme le fait remarquer Jonathan Durand Folco [2016], l'uberisation de l'économie par sa force à poursuivre la marchandisation du monde favorise un contre-mouvement de protection sociale tout à fait particulier. Celui-ci suscite des innovations sociales radicales ou produit des « utopies concrètes visant à étendre la coopération par le biais de nouveaux outils numériques" [Folco, 2016]. Parmi ces utopies, il peut s'agir de chercher à hacker les plateformes capitalistes au travers d'alternatives porteuses d'une autre forme de gouvernance. Comme le propose le courant du cooperativisme de plateforme [Scholtz, 2017],

les alternatives s'inspireraient du mouvement coopératif en agissant principalement sur le régime de propriété des plateformes, en la restituant aux travailleurs et aux utilisateurs pour leur assurer la maîtrise de ces outils. Nous verrons plus loin à travers nos trois cas d'études que si ces projets sont bien ancrés dans l'économie sociale et solidaire et adoptent effectivement le statut de coopératives, leur originalité ne se manifestent pas seulement, ni même peut-être principalement, par des formes de propriété collective ou l'adoption de certains statuts juridiques.

#### *Des plateformes alternatives entre le « hard » et le « soft » Polanyi?*

L'hypothèse de cet article réside dans l'idée que le cadre polanyien est pertinent à la fois pour décrire le phénomène de l'ubérisation et pour penser ses alternatives. Il est néanmoins nécessaire au préalable de préciser à quelle conception des idées de Karl Polanyi nous entendons nous rattacher, la pensée de cet auteur étant complexe et susceptible d'interprétations différentes. Plusieurs auteurs ont ainsi souligné l'existence de deux perspectives dans l'œuvre de l'auteur [Szelenyi, 1991 ; Gareth, 2010 ; Peck, 2013 ; Goodwin, 2018]. Il y aurait un « hard » et un « soft » Polanyi témoignant d'une oscillation de l'auteur à propos du poids à donner au marché dans le cadre d'une économie substantive. Le « hard » Polanyi serait radicalement socialiste et favorable à la collectivisation de l'économie, quand le « soft » serait réformiste, partisan d'un marché régulé [Gareth, 2010]. Le point culminant du « hard » Polanyi serait contemporain de la publication de son livre "La Grande Transformation" alors que ses travaux d'après-guerre caractériseraient le « soft » [Peck, 2013].

Dans leur article « Networked but Commodified : The (Dis)Embeddedness of Digital Labour in the Gig Economy » Wood, Graham, Lehdonvirta et Hjorth [2019] reprennent à leur compte la dichotomie « soft/hard » pour distinguer deux types différents d'encastrement à l'œuvre dans le champ des plateformes numériques. Le premier encastrement « soft » - dit encastrement en réseau (Networked Embeddedness) - reprend la perspective sociologique ouverte par Mark Granovetter [2008] et se manifestera à travers des réseaux de relations inter-personnelles, des relations de confiance et des rapports aux territoires. Le second encastrement « hard » - dit encastrement normatif ou légal (Normative Embeddedness) - porterait sur la question de la démarchandisation et correspondrait davantage à la perspective de Gosta Esping-Andersens et au rôle des macro-institutions étatiques dans l'encastrement du marché. Dans une étude portant sur des plateformes de Gig Economy en Afrique et en Inde, Wood et al. [2019] montrent que le travail observé est bien désencastré au sens "hard" du terme, ce qui n'empêche pas les travailleurs des plateformes de continuer à inscrire leurs activités dans des réseaux de relations interpersonnelles, traduisant la persistance d'un encastrement en réseau, au sens "soft" du terme cette fois. Il ne s'agit pas avec cette approche d'atténuer la gravité du processus de désencastrément, mais de décrire

le phénomène dans toute sa complexité : « *Nous avons montré que, bien que le travail soit intégré dans des réseaux interpersonnels, il était simultanément dissocié des normes culturelles et juridiques qui allaient limiter sa marchandisation. Nous avons ainsi démontré l'importance d'une approche complexe de l'encastrement, normatif et en réseau, qui permet de comprendre des processus simultanés mais qualitativement différents.* »<sup>5</sup> [Wood, Graham, Lehdonvirta et Hjorth, 2019, p. 945].

Prolongeant ces analyses, Graham souligne le paradoxe de la situation à la fois encastrée et désencastrée des plateformes capitalistes : arguant de leur rôle d'intermédiaire, en dépit d'une activité pleinement enchaînée dans les liens sociaux générés par les échanges entre usagers, les entreprises-plateformes mobilisent une conception de l'espace numérique éphémère et immatériel, comme un « au-delà » de la géographie [Graham 2020]. L'auteur souligne combien cette « géographie conjoncturelle » leur permet d'entretenir leur position d'opérateurs majeurs et dominants au sein des espaces d'intermédiation sociale et de production locale, participant à la co-production des zones urbaines en particulier, tout en échappant aux régulations et aux lois qui s'appliquent dans ces mêmes espaces. Grace à la sophistication et à la puissance de calcul de l'outil numérique, Les plateformes peuvent déployer de manière coordonnée une main d'œuvre à bas coût sur un vaste territoire afin de gagner de larges parts de marché et s'établir en quasi-monopole. Elles parviennent ainsi à concentrer un pouvoir économique et technologique centralisé et opaque, qui leur permet de jouer un rôle déterminant dans la production de la ville et de ses usages [Ash et al, 2015 ; Ferreri & Sanyal, 2018], tout en organisant leur « irresponsabilité juridique » par rapport à ces territoires: « Ils se sont enchaînés au cœur d'espaces clefs pour l'échange d'information, tout en restant suffisamment désencastrés sur le plan matériel et organisationnel pour n'avoir aucun compte à rendre<sup>6</sup> » [Graham, 2020].

La complémentarité des approches « hard » et « soft » est intéressante pour saisir les phénomènes dans leur complexité, car, comme le font remarquer ces auteurs, « ces conceptions de l'encastrement ne sont pas mutuellement exclusives ». Ils insistent au contraire sur l'importance de tenir ensemble les «deux facettes de Polanyi » afin d'adopter une « compréhension intégrée de l'approche de l'encastrement selon Polanyi pour appréhender les transformations économiques contemporaines ».

Des débats supplémentaires existent à propos de la définition à donner à la version « soft » de l'encastrement. Pour Hess [2004], l'approche de l'encastrement en réseau, inspirée des travaux de Mark Granovetter, est trop horizontale pour traduire correctement ce qui se joue dans ces phénomènes. Il

5 Traduction par les auteurs

6 Traduction par les auteurs

préfère parler « d'encastrement sociétal » pour désigner la façon dont les acteurs économiques sont toujours influencés et façonnés par leur héritage social, culturel et institutionnel. Nous préférons pour notre part ne pas choisir entre ces différentes conceptions de l'encastrement, car il n'existe en réalité pas d'opposition tranchée, mais des degrés plus ou moins avancés d'institutionnalisation des structures encastrant le marché, depuis les simples relations interpersonnelles à l'horizontale, jusqu'aux macro-institutions de l'Etat social manifestant un fort degré de verticalité, en passant par toute une gamme d'institutions intermédiaires ou en gestation, parmi lesquelles se rangent nos trois études de cas.

### *La géographie des plateformes du contre-mouvement*

Hess montre par ailleurs que les différentes disciplines qui ont utilisé le concept d'encastrement ne l'ont pas appliqué aux mêmes objets. Pour Polanyi, dans la perspective historique longue qui est la sienne, c'est l'économie ou la société toutes entières qui sont "encastrées" ou "désencastrées" au niveau global. De leur côté, les économistes ou les gestionnaires utilisant le cadre polanyien ont davantage tendance à penser l'encastrement à l'échelle médiane d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, tandis que les sociologues observent plutôt le phénomène au niveau des relations inter-personnelles. Ainsi, se dessinent différentes échelles possibles de l'encastrement, susceptible de jouer à trois niveaux différents : macro/méso/micro ; les trois perspectives étant complémentaires.

Par ailleurs, il nous sera aussi utile de mobiliser une autre conception de l'encastrement proposée par Hess. Il montre en effet comment le courant de la géographie économique a développé une approche particulière de l'encastrement, compris dans sa dimension spatiale ou territoriale. Hess décrit ainsi un « encastrement local des acteurs [qui] conduit à une épaisseur institutionnelle considérée comme facteur de réussite décisif pour les régions plongées dans une économie mondialisée ». Cette conception spatiale de l'encastrement (qui permettrait de traduire embeddedness par « ancrage ») semble très utile pour décrire les plateformes alternatives de notre échantillon, car, comme nous le verrons, elles se distinguent par une volonté d'inscrire leur activité dans un ou des territoires.

C'est donc à travers le prisme des grandes oppositions polanyiennes en tension (marchandisation/démarchandisation, économie formelle/économie substantive, désencaissement/réencaissement) que nous allons aborder l'étude des cas formant notre échantillon de plateformes alternatives. Dans la suite de notre analyse, c'est principalement au niveau méso que nous nous situerons, mais nous n'exclurons pas de passer également au niveau micro ou macro lorsque ce sera nécessaire. L'analyse d'organisations alternatives implique la prise en compte d'un faisceau d'indices, notamment numériques, « signifiants » l'ancrage plus ou moins prononcé de ces initiatives dans une géographie locale et dans une économie substantive. Le mode de coordination de l'activité et la

gouvernance, la politique technologique et de gestion des données, les conditions de travail et de participation, le respect des régulations locales et nationales, sont des éléments structurants pour une compréhension de ces alternatives. Enfin, la continuité organisationnelle entre le niveau individuel et micro-local jusqu'au niveau macro-institutionnel est également un élément déterminant à la lumière du cadre polanyien. La question se pose notamment de savoir comment des initiatives situées à des échelles micro ou méso peuvent contribuer - ou non - à un « hard » réenca斯特ment qui nécessite des capacités d'agir à l'échelle macro.

## 2 - Étude de cas

Après avoir décrit les caractéristiques particulières de la méthodologie employée dans cette recherche, nous présentons les trois cas de notre échantillon.

### Encadré 1. Méthodologie

**L'étude empirique repose sur trois cas de plateformes collaboratives issues d'un échantillon de onze plateformes travaillé dans le cadre du projet de recherche [TAPAS](#)**

– **There are Platforms as Alternatives.** Il a été constitué en collaboration avec l'association partenaire [La Coop des Communs](#), qui réunit des praticiens des communs et de l'ESS ainsi que des chercheurs et des acteurs publics. La Coop des Communs héberge en particulier le groupe de travail [Plateformes en Communs](#), constitué par des plateformes numériques ouvertes sur les pratiques coopératives, qui se donne pour objet de créer, animer et outiller la communauté structurée autour d'[une charte éthique](#) fondée sur cinq principes : gouvernance inclusive, partage équitable de la valeur, éthique des données, production de communs, coopération entre les membres.

**La méthodologie de recueil des données repose sur des données secondaires et des entretiens.**

**Les données secondaires** se composent de la documentation interne des plateformes (rapports d'activité, compte rendu et notes stratégiques), leurs outils de communication (sites web et réseaux sociaux) ; des articles presses et interviews radio ; des interventions des porteurs-dirigeants dans les séminaires du groupe Plateformes en Communs ; des réponses à un questionnaire envoyé à l'automne 2018 par le même groupe.

**Les 30 entretiens semi-directifs reposent sur des guides établis en fonction des différentes catégories d'acteurs à interviewer :** porteurs-dirigeants, travailleurs-contributeurs (salariés, travailleurs indépendants, bénévoles, etc.), usagers (clients, utilisateurs finaux, etc.), partenaires (collectivités locales, acteurs du territoire, etc.). Les thématiques suivantes ont été abordées : le parcours du répondant, l'histoire et l'activité de la plateforme, sa politique technologique, les financements et revenus de l'activité, le rôle des contributeurs-partenaires à l'activité et l'organisation du travail, la répartition du pouvoir et le partage des ressources, les coopérations privilégiées et les compétiteurs dans l'environnement, les évolution souhaitées.

Tableau 1 : Échantillon de l'étude de terrain (source : auteurs)

PLATEFORMES	
Objet, Activité(s), Statuts & gouvernance, Sources de revenu, Outil & politique technologique	
	<b>OISEAUX DE PASSAGE (12 entretiens)</b>
<i>Valorisation du patrimonial vivant</i>	Favoriser la diversité et le dialogue interculturel en mobilisant comme référence la « Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société » (dite Convention de Faro), et d'encourager un développement économique durable autour de la valorisation de ce patrimoine commun.
<i>Tourisme solidaire</i>	Facilite la création et le partage de voyages dans une logique de « fabrique de destinations » : un espace de contribution ouvert, sous la forme d'une plateforme numérique collaborative, qui réunit les professionnels du tourisme et les habitants engagés pour coproduire des récits de territoire et valoriser des offres d'hospitalité et de découvertes.
<i>SCIC</i>	Fondateurs : 3 coopératives (Hôtel du Nord, l'agence de voyages Ekitour et le Fablab Point Carré), le réseau de producteurs d'intérêt général Minga et 5 associés physiques. Au bout d'une année d'usage, un collectif de professionnels peut demander à devenir sociétaire. Les Passeurs de

	<p>voyage composent et conseillent aux voyageurs des itinéraires rassemblant plusieurs offres d'hébergements ou d'activités par thématiques ou localisations.</p>
<i><b>Financements solidaires et abonnements</b></i>	<p>3 forfaits annuels (partage/hospitalité/collectif) qui marquent une intégration plus ou moins forte de l'activité (mise en ligne de créations et de bons plans ; co-création de circuits, histoires et destinations ; activités et hébergement individuels / collectifs, etc.). Réduction tarifaire de 10% si les producteurs sont regroupés au sein d'une association, d'une coopérative ou autre qui prend en charge l'ensemble des abonnements (« prime à la démocratie »).</p>
<i><b>Code fermé gérée par ses usagers professionnels</b></i>	<p>Logiciel de partage de contenus liés au tourisme solidaire qui agrège l'offre des professionnels. Ils commercialisent directement en ligne et y partagent des récits de territoire, des itinéraires. Interopérabilité : les contenus sont intégrables sur d'autres PF web comme les blogs, les réseaux sociaux, le site internet du professionnel-usager. Pas de collecte de données sur les usagers professionnel ni les clients finaux à ce jour.</p>
<b>COOP CYCLE (9 entretiens)</b>	
<i><b>Transition écologique et sociale de la logistique urbaine</b></i>	<p>Mobilisation de la livraison à vélo pour assurer une transition écologique pour le dernier kilomètre dans un contexte urbain, et garantir justice et protection sociale aux livreurs-logisticiens en s'appuyant sur des organisations coopératives.</p>
<i><b>Livraison à vélo</b></i>	<p>Plateforme open-source permettant la livraison via la fonction de « dispatch » : l'organisation raisonnée des tournées, utilisable commercialement par des livreurs à vélo constitués en coopérative. Vise à permettre aux livreurs de posséder leur outil de travail de manière partagée, de créer des conditions favorables à l'auto-organisation des conditions de travail et de bénéficier d'une protection sociale mutualisée.</p>
<i><b>Association collégiale</b></i>	<p>L'association des fondateurs, non-livreurs, a tenté de constituer une coopérative européenne pour que les environ 25 coopératives puissent l'intégrer (France, Belgique, Allemagne, Espagne, Argentine notamment). Face aux complexités, l'association demeure et une assemblée générale des coopératives usagères est souveraine, déclinée en groupe de travail thématiques portés par les membres des coopératives usagères (livreurs, administrateurs, etc.).</p>
<i><b>Financement solidaire - Cotisations</b></i>	<p>2 % de cotisation prélevé sur la valeur ajoutée des coopératives (agrégation des revenus des livreurs). Mutualisation des apports d'affaires (partenariat avec des clients « grands comptes » ou des collectivités territoriales), des services de communication, de la formation des livreurs à des fonctions de gestion et à la vie coopérative.</p>
<i><b>Code ouvert protégée par une</b></i>	<p>Revendiquée comme un bien commun numérique, la licence qui protège le logiciel prescrit de manière obligatoire l'utilisation par des organisations respectant les principes de l'économie sociale et solidaire. Permet à la fois la prise de commandes (module e-commerce) et la gestion de</p>

<i>licence à réciprocité</i>	courses à vélo (module logistique/dispatch). Pas de collecte de données sur les usagers professionnel ni les clients finaux à ce jour.
	<b>MOBICOOP (9 entretiens)</b>
<i>Transition écologique de la mobilité</i>	Développer la mobilité partagée et solidaire dans une finalité de préservation de l'environnement.
<i>Covoiturage libre</i>	Plateforme coopérative, citoyenne, écologique et solidaire. La coopérative offre trois services : le covoiturage, l'auto-partage entre particuliers, et du transport solidaire pour des personnes qui n'ont pas accès à la mobilité partagée pour des raisons de santé, de fracture numérique ou de fracture territoriale. Les communautés de bénévoles-sociétaires locaux se mobilisent pour favoriser la création de communautés de covoiturage, et mener des actions de sensibilisation à la mobilité partagée sur leurs territoires.
<i>SCIC</i>	Fusion de l'initiative communautaire Covoiturage libre avec Covivo, une petite entreprise de vente de plateformes et de services de mobilité aux collectivités locales et aux entreprises. Les bénévoles-sociétaires sont associés à la gouvernance via les groupes de travail thématique, le modèle organisationnel s'inspire des modèles coopératifs et de la sociocratie. 15 salariés, 1000 coopérateurs, 400 000 utilisateurs et une communauté de 30 000 personnes.
<i>Financement solidaire. Dons et Prestation de services</i>	Plateforme nationale grand public gratuite : les prix sont fixés par les conducteurs, le site ne préleve aucune commission sur la mise en relation de covoitureurs, ni sur les trajets. Principe de la réciprocité via des appels aux dons des usagers. Activité marchande : ventes de plateforme en marque blanche et de services de covoiturage à des collectivités locales dans une finalité d'intérêt général : la préservation de l'environnement via le développement sur les territoires de solutions de mobilité partagée.
<i>Logiciels sous double licence AGPL / propriétaire</i>	Plateforme-logiciel d'intermédiation gratuite d'offres/demandes de covoiturage destinées au grand public (les conducteurs et les passagers interviennent de manière libre et sans prélèvement) ; logiciels et des services de covoiturage vendus à des collectivités locales, et à des entreprises. Plateformes de collectivités locales interopérables avec la plateforme nationale. Pas d'exploitation des données des usagers à ce jour.

## C- Résultats et discussion

### C 1- Une dynamique d'économie substantive au cœur des plateformes « alternatives »

Nos trois études de cas permettent de dégager des éléments constitutifs des dynamiques d'économie substantive qui caractérisent les plateformes alternatives composant l'échantillon.

### *La primauté des relations de réciprocité sur l'échange marchand*

Les trois plateformes alternatives analysées mettent en œuvre un modèle d'activité hybride. Elles sont en ce sens caractéristiques de l'économie collaborative dans son ensemble dont le propre est d'être traversée par deux formes d'intégration en tension : l'échange marchand et la réciprocité (Durand Folco, 2016). La spécificité des plateformes alternatives résident ici dans la primauté donnée aux relations de réciprocité sur l'échange marchand.

Le projet de Mobicoop se démarque du processus de marchandisation mis en œuvre par les plateformes capitalistes - telle BlablaCar - et qui visent à capter les relations de réciprocité entre les personnes pratiquant librement le covoiturage. C'est ainsi qu'en 2011, la plateforme Co-voiturage.fr instaure une commission sur les trajets réalisés par les covoitureurs, et devient BlablaCar. Selon le président de Mobicoop (entretien, 2019), « *Ce qui a été à un moment menacé par BlablaCar et qui a été à l'origine de la révolte des covoitureurs, c'est la menace sur le modèle de partage de la communauté* ». En réponse, Mobicoop mobilise une solution technologie équivalente et « bricole » un nouveau site pour maintenir un système d'échange libre de covoiturage ; la plateforme ne prélevant aucune commission sur la mise en relation de covoitureurs, ni sur les trajets. Le site créé permet de rétablir une mise en relation non marchande dont la pérennisation repose sur le principe de la réciprocité via des appels aux dons parce que « Sans dons ni bénévolat, pas de covoiturage-libre » et « Pour que le covoiturage reste un bien commun »<sup>7</sup>. Sur la page Hello Asso, il est précisé aux usagers que Mobicoop « *a pris des engagements forts pour que la plateforme reste un bien commun. Or ces engagements ne peuvent vivre que si la plateforme est indépendante financièrement, c'est-à-dire si la communauté participe à son financement via ses dons* ». Dans sa phase de développement, en attendant de réunir suffisamment d'usagers donateurs pour parvenir à un équilibre financier, Mobicoop assoit son modèle économique sur son activité marchande Business to Business centrée sur la vente de plateformes en marque blanche et la prestation de services de covoiturage aux collectivités territoriales. Cette inscription sur le marché doit apporter les ressources économiques permettant de garantir la gratuité du service de covoiturage aux usagers de la plateforme Mobicoop. Pour le dirigeant de Mobicoop « *Ce qui se joue aujourd'hui dans Mobicoop, c'est ça, c'est à dire : « comment est-ce qu'on crée une structure économique qui travaille pour le bien d'une communauté (de covoitureurs) sur la question des biens communs (la préservation de l'environnement)* ».

».

7 Extraits du site Mobicoop.

Le projet Oiseaux de Passage est, quant à lui, un prolongement de la dynamique amorcée par la coopérative Hôtel du Nord, qui réunit 7 communautés patrimoniales, et dont l'objet est de « valoriser économiquement le patrimoine présent dans les 15ème et 16ème arrondissements de Marseille pour les conserver « en vie », et améliorer la vie de ceux qui y vivent et travaillent » (Warner, 2017, page 59). Conformément aux propositions de la Convention de Faro, la coopérative développe une offre d'hospitalité et de découverte des patrimoines produite par et pour les habitants au travers de chambres d'hôte, de balades urbaines et de la vente d'ouvrages et de productions locales. Bientôt, d'autres entreprises de tourisme inscrites dans l'économie sociale et solidaire rejoignent le projet. « *Il s'agit de permettre une économie qui maintienne en vie des patrimoines culturels et se fasse dans l'intérêt de ceux qui vivent, travaillent et séjournent dans ces quartiers* » (Ibid.).

Le projet CoopCycle est également amorcé par des bénévoles dans une logique de solidarité avec les livreurs mobilisés au niveau des villes pour échapper à l'ubérisation, et qui commencent à organiser localement des coopératives indépendantes. Le projet ne se conçoit pas uniquement comme une plateforme technologique de mise en relation, mais se développe également comme une fédération de coopératives logistiques spécialisées dans la livraison à vélo sur le dernier kilomètre, et dont le modèle économique est assis sur les cotisations de ses membres. Les fondateurs-bénévoles et les travailleurs professionnels des coopératives ont pour objectif premier l'autonomie totale des livreurs. La mutualisation des moyens doit permettre des économies de coûts liés au développement d'un logiciel robuste de répartition des courses et d'organisation des tournées (le « dispatch ») qui s'adapte aux activités plurielles des coopératives usagères. Réunissant désormais 25 coopératives, les porteurs de projet amorcent le remplacement progressif du temps bénévole dédié au développement du projet par un temps salarié, qui doit à terme être partagé à parts égales entre les coopératives membres de CoopCycle : « *Voilà, idéalement ce serait d'avoir des coopératives, beaucoup de coopératives et qui seraient économiquement viables, et qui seraient assez viables pour pouvoir cotiser assez pour que l'association ou la future coopérative européenne mutualise le plus possible de services... si on met ça en parallèle avec les plateformes, c'est d'avoir un modèle économique assez stable et assez puissant pour qu'on puisse montrer qu'une autre voie est possible enfin qu'un autre monde est possible. [...]»* (Co-fondateur et développeur du logiciel).

Au sein des plateformes étudiées, l'activité marchande est mise au service du maintien et du développement de la communauté ; la valeur monétaire qu'elle permet de générer est réinvestie dans les infrastructures qui permettent de développer l'activité. C'est cette forme particulière d'agencement qui ancre les plateformes alternatives dans l'économie substantive. A noter que le recours aux formes

juridiques de l'économie sociale et solidaire (associations et coopératives) joue ici un rôle déterminant, car ces statuts apportent des garanties quant à la limitation de la lucrativité, et la poursuite de finalités qui ne se limitent pas uniquement au profit. Les plateformes alternatives incarnent bien un contre mouvement par rapport aux logiques prédatrices mises en œuvre par les plateformes capitalistes. En effet, le propre des plateformes prédatrices comme Blablacar ou AirBnB est de s'appuyer sur des dynamiques sociales collaboratives pour les faire basculer dans la sphère des échanges marchands. Ainsi, la réciprocité, qui est conservée, se trouve assujettie à la logique marchande, et « recodée » par la monétisation opérée sur la plateforme. On reste bien dans le cadre d'une économie formelle, avec un processus de marchandisation qui s'approfondit grâce à la capture et l'intégration des relations sociales de solidarité. A l'inverse, les plateformes alternatives mettent le principe marchand au service du déploiement de la logique réciprocitaire et autorise en ce sens le déploiement d'une économie substantive dans le numérique.

#### *Rationalité substantive versus rationalité algorithmique*

Les plateformes étudiées poursuivent une logique d'économie substantive soucieuse de la soutenabilité environnementale des activités et des dynamiques de solidarité sociale. Les outils de gestion, et en particulier les outils logiciels mobilisés pour assurer les fonctions d'intermédiation, sont subordonnés à ces enjeux. C'est en ce sens qu'un des co-gérants d'Oiseaux de Passageexplique « qu'il faut reconnaître que les choix d'intermédiation numérique ne sont pas neutres - les choix de terminologie, les choix de photos, les choix des filtres, les choix des algorithmes... - sur les relations qu'ils vont créer au niveau local dans la communauté, mais aussi avec les gens que l'on va recevoir puisque nous, nous sommes dans le tourisme. Donc, pendant un an et demi, on a fait des ateliers pour savoir quel type d'usage on voulait avoir du numérique ».

Les initiatives étudiées rejettent notamment les systèmes de notation croisées présents sur la plupart des grandes plateformes capitalistes. Elles privilégient des dispositifs différents pour créer de la confiance entre les participants aux échanges, basées sur des relations sociales souvent cultivées au niveau local.

Ainsi, pour Mobicoop, il s'agit de résister à « la dictature » de la notation : « Si vous n'avez pas 4,5/5 personne ne monte dans la voiture. Le conducteur est presque obligé de harceler ses passagers pour qu'ils lui donnent une note. Le but de Mobicoop doit être de trouver un moyen de prendre les avis des utilisateurs sans non plus faire du conducteur une marchandise dont l'unique but est de rentabiliser sa voiture » (dirigeant de Mobicoop). « Pour moi Mobicoop est vraiment basé sur la confiance, le but ce n'est pas de prendre les gens pour des escrocs permanents » (Président de Mobicoop). La salariée chargée

du développement de la communauté de covoitureurs précise qu'une des propositions qui est remontée d'un sondage réalisé auprès de la communauté « était plutôt qu'on voit le nombre de covoitages réalisés sur Mobicoop, donc ça indique le fait que la personne est un utilisateur récurrent, et ça donne confiance, et laisser le commentaire en option pour que si la personne veut en dire plus elle puisse le faire et qu'il y ait toujours la possibilité de signaler le conducteur s'il y a vraiment quelque chose de risque ou dangereux » (salariée).

On retrouve chez Oiseaux de passage le même rejet caractéristique des systèmes de notation et d'évaluation croisées. A ces logiques quantitatives, la plateforme préfère celle de la mise en récit qui met en avant les aspects qualitatifs et les notes des utilisateurs sont remplacées par un dispositif de « livre d'or » numérique assurant une forme de recommandation sans passer par une notation. Le logiciel métier CoopCycle se passe d'algorithme qui programmerait automatiquement la fonction de dispatch. Les livreurs-coopérateurs le revendent, chaque collectif pouvant ainsi s'organiser au niveau local, une fonction souvent partagée. Ils mobilisent leur connaissance des clients et de la ville, et leur capacité d'anticipation des besoins techniques. C'est un suivi documenté qui prime, la fiabilité de la relation entretenue avec la clientèle et le soin apporté à la faisabilité de la tournée du livreur.

Les choix de développement opérés par les plateformes, parfois lus comme un retard technologique, doivent être considérés comme une véritable volonté de se démarquer de la rationalité formelle, instrumentale et optimisatrice mise en œuvre par les plateformes capitalistes, et privilégier une rationalité substantielle visant à inscrire les échanges dans des relations sociales effectives et dans les finalités d'intérêt (le partage et l'entraide pour assurer une mobilité individuelle et collective au service de la transition écologique ; l'hospitalité pour animer le patrimoine vivant et les droits culturels ; la justice sociale et environnementale comme boussole pour repenser les enjeux logistiques urbains contemporains. Ces finalités sont maintenues au cœur des initiatives et forment l'horizon de leur choix stratégiques en matière économique.

## **C.2 La recherche d'un passage à l'échelle respectueux de la dimension substantielle**

*Une dynamique d'ancrage territorial pour une géographie humaine des activités développées*

Chacun de projets s'incarne ainsi dans une géographie locale, spécifique, qui correspond à la communauté qui l'anime. Pour Coopcycle, le projet ne se conçoit pas uniquement comme une plateforme technologique de mise en relation, mais comme une fédération de coopératives logistiques spécialisées dans la livraison à vélo sur le dernier kilomètre, dont le modèle économique est assis sur les cotisations

de ses membres. Les coopératives membres de la fédération CoopCycle forgent leur propre trajectoire sur leur territoire respectif. Il s'agit d'associer transformation technologique et écologique au niveau local, aussi chaque projet se concentre sur les déterminants pratiques d'une transformation des métiers et du secteur de logistique urbaine appliquée à sa ville. C'est à cette échelle micro que s'engagent la majorité des partenariats clientèle, les grilles tarifaires et les conditions contractuelles étant déterminées de manière autonome par les coopératives. Au niveau de la fédération, pensée à une échelle européenne, la mutualisation des moyens doit permettre des économies d'échelle quant au coût de développement d'un outil logiciel robuste qui réponde à des besoins pluriels. Une cotisation de 2% est prélevée sur le chiffre d'affaires des coopératives utilisant la plateforme, avec pour but de payer le travail de développement informatique nécessaire à son entretien, et la coordination globale du projet. Cette articulation entre développement local et coordination européenne est préparée par des rencontres internationales associant les coopératives locales à la gouvernance de l'ensemble. Le but final est de fournir, par cette mutualisation, une plateforme pensée comme un bien commun, garantissant l'autonomie des livreurs et la pleine maîtrise de leur outil de production.

Le modèle de Mobicoop est également significatif à cet égard, puisque le projet est né de l'association Covoiturage libre, transformée en coopérative, qui fusionne avec l'entreprise Covivo pour intégrer une activité marchande de ventes de plateforme en marque blanche et de services de covoiturage à des collectivités locales. Mobicoop couple ainsi l'activité de bénévoles locaux agissant pour développer des communautés de co-voiturage et mener des actions de sensibilisation à la mobilité partagée sur leurs territoires, avec une offre de service aux collectivités locales. Cette activité marchande s'inscrit dans la finalité d'intérêt général affichée par la coopérative via le développement sur les territoires de solutions de mobilité partagée. Les initiateurs du projet estiment que l'Etat aurait pu prendre à sa charge la mise en place d'une plateforme commune au niveau national, mais pour diverses raisons, il ne l'a pas fait. Pour combler cette défaillance, la stratégie de Mobicoop consiste à créer des portails régionaux, en travaillant avec des collectivités territoriales, pour les rendre interopérables avec la plateforme nationale de manière à faciliter l'expérience des utilisateurs : « l'État aurait pu coordonner cet outil commun (...) nous on va essayer de le faire par le bas avec les collectivités locales. » (Dirigeant de Mobicoop). Il s'agit donc bien de créer un outil global, mais en s'appuyant sur les ancrages locaux : « On opère des plateformes territoriales dans beaucoup d'endroit. On essaie de leur (les collectivités territoriales) vendre le fait que les bases de données sont interopérables de territoire en territoire, et on a une interopérabilité entre le territoire et la base nationale. » (salarié développeur de Mobicoop).

Les enjeux de l'ancrage local s'incarnent de manière forte dans Oiseaux de Passage. L'initiative Hôtel du Nord, à l'origine du projet de plateforme Oiseaux de Passage, permet de consolider les communautés d'habitants du Nord de Marseille autour de la collecte de récits et la valorisation du patrimoine local souvent oublié. « C. avait fait en sorte qu'il y ait un commun dans toutes ces micro-histoires, dans tel ou tel quartier, ... donc elle avait fait émerger progressivement cette terminologie de communautés patrimoniales pour que chacun ait un peu le même vocabulaire, qui dialoguait avec les travaux de Faro qui étaient en cours » (Entretien avec un guide du Bureau des Guides). Ces ballades intra-urbaines donne lieu à la création d'un sentier métropolitain de randonnée pédestre nommé GR 2013 à l'occasion de Marseille capitale européenne de la culture : « Au lieu de dire qu'un équipement, c'est forcément un bâti, un musée, une salle, un terrain de tennis..., nous on a dit qu'en fait le GR 2013 permet de considérer le territoire comme un équipement pour de la pratique culturelle et artistique » (Ibid). Dans la foulée, le Bureau des guides est créé pour faire vivre le GR 2013. « Le Bureau des Guides du GR 2013 est la structure qui anime ce sentier homologué aux normes de la Fédération française de randonnée pédestre chemins de grande randonnée » (Ibid). L'initiative d'Hôtel du Nord a servi de tremplin pour créer une plateforme d'hospitalité capable d'opérer sur plusieurs territoires. Mais le projet était trop lourd pour être porté par la coopérative seule. La faisabilité du projet supposait une plateforme ouverte et partagée avec d'autres communautés d'hospitalité et sa mise en œuvre a nécessité un long travail de coopération inter-communautés. Les Oiseaux de Passage fédèrent aujourd'hui plus de 200 acteurs économiques répartis sur une centaine de villes et villages en France pour créer et gérer un outil commun de promotion et de commercialisation d'offres d'hospitalité.

#### *Le changement d'échelle, entre équilibre économique et renforcement des communautés*

Les initiatives étudiées constituent à l'heure actuelle des projets en émergence, encore fragiles économiquement et sur lesquelles le volume des échanges reste, pour l'instant, relativement faibles. Ces plateformes alternatives sont en pratique confrontées à la nécessité de croître en taille, comme tous les acteurs de l'économie numérique, afin de pouvoir bénéficier des économies d'échelle et de l'effet-réseau. Néanmoins, l'ancrage dans l'économie substantive qui les caractérise a une répercussion particulière sur cette question du passage à l'échelle, en les poussant à trouver des modalités originales pour opérer cette transition. La recherche de la taille critique ne passe pas ici par une stratégie de centralisation mais par des modèles de fédérations de communautés d'acteurs. La plateforme ne joue pas dans cette logique un rôle intégrateur, mais fédérateur : elle permet à des coalitions d'acteurs locaux, ancrés dans des territoires concrets et partageant les mêmes valeurs, de se coordonner à une échelle supérieure pour atteindre ensemble la taille critique. Ces modèles de passage à l'échelle obligent à mettre en place des dispositifs

permettant l'association des acteurs locaux à la gouvernance du projet. Le modèle fédéré de passage à l'échelle permet de garder le lien avec les territoires et l'échelle locale qui est celle où se déploient les dynamiques réciprocitaires, nécessaires pour que les échanges économiques restent insérés dans des rapports sociaux.

## Conclusion

Les résultats de cette recherche nous amènent à poser plusieurs constats. Le premier d'entre eux est la pertinence du cadre conceptuel polanyien pour rendre compte des développements les plus récents du capitalisme et notamment du capitalisme de plateforme. On observe ainsi que l'ubérisation de l'économie s'appuie sur l'approfondissement de la marchandisation du travail au travers, notamment, du recours à la fiction juridique du travailleur indépendant, permettant d'accentuer le désencaissement des logiques de marché.

Le deuxième constat est que l'approche polanyienne nous aide aussi à penser l'alternative au travers du concept de double mouvement. On assiste en effet actuellement à l'émergence de nombreuses plateformes alternatives que l'on peut associer au contre-mouvement évoqué par Polanyi. Ce qui est intéressant dans l'analyse de ces initiatives - qui constituent la base de nos observations - est qu'elles ne se situent pas dans une attitude défensive mais offensive. Cela est sans doute une caractéristique importante à souligner. Selon Goodwin, les contre-mouvements offensifs cherchent en effet moins à défendre le statut quo, qu'à inventer et expérimenter les nouvelles formes appelées par l'économie substantive.

Le troisième constat est que ces initiatives nous invitent à penser un espace multidimensionnel, entre le hard et le soft Polanyi, entre l'encastrement normatif et l'encastrement social, où se tisse des liens interpersonnels basés sur la confiance et la réciprocité, et où se dessine une nouvelle géographie du contre-mouvement qu'expérimentent les trois plateformes étudiées. Ces dernières témoignent d'une inscription forte dans des dynamiques d'économie substantive. Cela se traduit par la primauté donnée aux relations de réciprocité sur l'échange marchand, par le refus d'une rationalité algorithmique formelle pour coordonner l'offre et la demande et assurer l'intermédiation des usagers de la plateforme. Il y a aussi sur chacun des trois terrains analysés la recherche d'un passage raisonné à l'échelle afin de rester respectueux de la dimension substantive de l'activité. Pour cela les plateformes alternatives observées cultivent un fort ancrage territorial au service d'une géographie humaine des activités développées.

Plus largement, ces trois constats nous amènent à envisager des voies pour sortir d'une vision binaire de la régulation entre marché et Etat. S'il est plus que jamais important que la jurisprudence évolue par

le jeu des macro-institutions autour de la requalification des travailleurs des plateformes en salariés afin de lutter contre la marchandisation du travail, il est tout aussi nécessaire d'ouvrir des voies d'exploration aux niveaux micro et meso qui engagent une démarche offensive autour d'une rationalité substantive [Guerreiro Ramos, 1981] et d'une organisation solidaire [Eynaud, De França, 2019]. Notre travail ouvre ainsi des perspectives pour des approches plus complètes en matière de politique publique. Le soutien public aux initiatives de la société civile en matière de plateformes alternatives est un remarquable champ d'expérience sociale pour créer des formes nouvelles dont nous avons besoin pour sortir des apories d'une société de marché. Cela suppose de penser le contre-mouvement dans une nouvelle alliance entre l'Etat et la société et dans un enrichissement de la démocratie. Les résultats de notre recherche montrent que le renouvellement de l'action publique peut passer par l'habilitation et la consolidation des initiatives citoyennes conduites par les acteurs de l'économie sociale et solidaire et des communs [Salmon, Laville, 2015 ; Eynaud, Laville, 2018]. Ces initiatives recèlent en effet les sources d'une invention collective propre à réinscrire et à croiser innovation sociale et innovation technologique sur le chemin d'une économie substantive.

## Bibliographie

Aggeri F. (2019), Les plates-formes Uber ou l'Emprise de la gestion, Alternatives Economiques, version en ligne du 15.10.2019

Ash, J., Kitchin, R., & Leszczynski, A. (2015). « Digital Turn, Digital Geography? » *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2674257>

Azam. G., (2007), « La connaissance, une marchandise fictive. » *Revue du MAUSS*, 2007/1, p. 110 à 126 <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2007-1-page-110.htm>

Bamberger K.A., Lobel O., (2017), « Platform Market Power », *Berkeley Technology Law*

Bauwens, M. ; Kostakis, V. (2017), *Manifeste pour une véritable économie collaborative*, ECLM, : [http://docs.eclm.fr/pdf\\_livre/386ManifestePourUneVeritableEconomieCollaborative](http://docs.eclm.fr/pdf_livre/386ManifestePourUneVeritableEconomieCollaborative)

Behar-Touchais, M. (2017), *Les conséquences juridiques de l'ubérisation*. IRJS Editions,

Casilli, A. (2019), *En attendant les robots : enquête sur le travail du clic*, Paris, Seuil.

Casilli, A. A., & Posada, J. (2019), « The Platformization of Labor and Society », in A. A. Casilli & J. Posada, *Society and the Internet* (p. 293-306). Oxford University Press.  
<https://doi.org/10.1093/oso/9780198843498.003.0018>

Choudary, S. P. (2018). *The architecture of digital labour platforms : Policy recommendations on platform design for worker well-being* (Nº 3; ILO Future of Work Research Paper Series, p. 55). ILO.

Countouris, N (2019), La gouvernance par les algorithmes et le récit alternatif du travail, in Supiot A. (dir), Le travail au XXI ème siècle, Les Editions de l'Atelier.

Durand Folco, J. (2016), « Polanyi contre Uber », Le Devoir, URL: <https://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo-histoire/464126/le-devoir-de-philo-polanyi-contre-uber>

Esling-Andersen, G. (2007), *Les trois mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*, PUF.

Eynaud P., De França Filho G. C., (2019), Solidarité et organisation : penser une autre gestion, Editions Eres, 250 pages.

Eynaud, P., Laville, J.-L. (2018). « Joining the commons with social and solidarity economy research: Towards the renewal of critical thinking and emancipation », Revista de Economia solidaria, A Economia solidaria e os comuns, vol. 11.

Ferreri, M., & Sanyal, R. (2018). Platform economies and urban planning : Airbnb and regulated deregulation in London. *Urban Studies*, 55(15), 3353-3368. <https://doi.org/10.1177/0042098017751982>

Gareth, D. (2010) « Social Democracy, Embeddedness and Decommodification: On the Conceptual Innovations and Intellectual Affiliations of Karl Polanyi », *New Political Economy*, First published on: 17 June 2010 (iFirst)

Goodwin, G. (2018), « Rethinking the Double Mouvement : Expanding The Frontiers of Polanyan Analysis in The Global South », *Development and Change*, Volume 49, Issue 5, p. 1268-1290 : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/dech.12419>

Graham, M. (2020), « Regulate, replicate, and resist – the conjunctural geographies of platform urbanism », *Urban Geography*, 0(0), 1-5. <https://doi.org/10.1080/02723638.2020.1717028>

Granovetter, M. (2008), *Sociologie économique*, Paris, Seuil.

Guerreiro Ramos, A. (1981). The New Science of Organizations: A Reconceptualization of the Wealth of Nations, University of Toronto Press.

Hess, M. (2004), « Spatial' relationships? Towards a reconceptualization of embeddedness », *Progress in Human Geography* 28(2): 165–186.

Journal, University of California, Berkeley - School of Law.

Laville J.-L., Salmon A., (2015), *Associations et action publique*, Paris, Desclée de Brouwer.

Peck, J., (2013), « Disembedding Polanyi: Exploring Polanyian economic geographies », *Environment and Planning A* 45(7): 1536–1544.

Postel N., Sobel R. (Eds.) (2013), *Dictionnaire critique de la RSE*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

Sholz, T. (2017), *Le coopérativisme de plateforme. 10 principes contre l'ubérisation et l'économie du partage*, FYP Editions.

Sholz, T., Schneider, N. (2017), *Ours to hack and to own. The rise of Platform Cooperativism, A new Vision for the future of work and a fairer Internet*, OR Books.

Smyrnaios N, (2017), Une économie politique du numérique, Broché.

Srnicek N., (2017), Platform Capitalism, Polity Press

Supiot, A (2010), *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil.

Supiot, A. (2011), *Critique du droit du travail*, PUF, Quadrige.

Supiot, A. (2015), *La gouvernance par les nombres*, Fayard.

Szelenyi, I. (1991), « Karl Polanyi and the Theory of a Socialist Mixed Economy », in M. Mendell and D. Sale (eds), *The Legacy of Karl Polanyi; Market, State and Society at the End of the Twentieth Century* (Hounds-mills: Macmillan), pp. 231–48.

Wanner. P., (2017), De l'exercice du droit au patrimoine culturel, dans "Cultural Heritage, Scenarios 2015-2017" edited by Simona Pinton and Lauso Zagato, Venezia, Edizioni Ca Foscari - Digital Publishing, pages 53-68

Wood. A. J., Graham M., Lehdonvirta. V., Hjorth, I. (2019), « Networked but Commodified: The (Dis)Embeddedness of Digital Labour in the Gig Economy », *Sociology* 2019, Vol. 53(5) 931–950